



Avis aux pêcheurs

Baleine noire de l'Atlantique Nord – Avis de réouverture de tous les quadrilatères dans le golfe du Saint Laurent

Le 22 novembre 2021 – Pêches et Océans Canada (MPO) donne un avis de mise-à-jour du statut des quadrilatères relié à la baleine noire de l'Atlantique Nord (BNAN). Les renseignements présentés sont conformes aux mesures de gestion précédemment annoncées par le MPO pour la protection de la BNAN en 2021.

Les détails présentés dans ce document sont basés sur l'heure normale de l'Atlantique (HNA).

De nouvelles mise-à-jour sont en vigueur dans les eaux suivantes (se référer à l'annexe correspondante pour les détails) :

- **Conformément aux mesures de gestion des pêches pour la protection de la BNAN en vigueur depuis le mois d'avril, les mesures de gestion sont levées pour la saison 2021 dans le golfe du Saint-Laurent. Par conséquent, tous les quadrilatères qui ont préalablement été fermés dans le golfe du Saint-Laurent seront rouverts. La liste complète des réouvertures peut être consultée à l'Annexe 1**

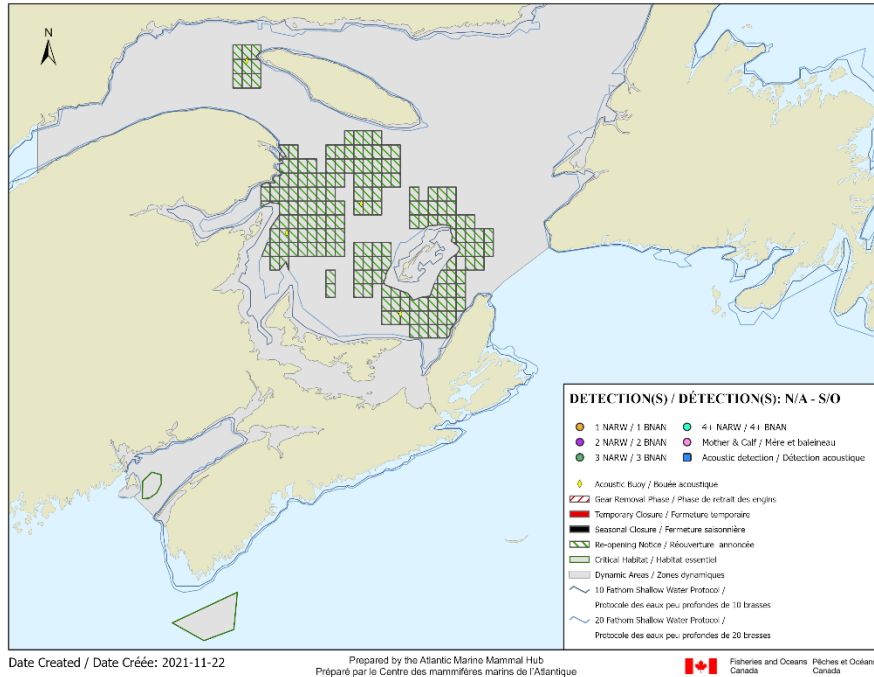
Toutes les fermetures de quadrilatères en vigueur dans les eaux canadiennes en ce qui a trait à la BNAN sont présentées dans les annexes correspondantes qui suivent :

- Annexe 1 – pour le golfe du St Laurent
- Annexe 2 – pour la baie de Fundy
- Annexe 3 – pour l'habitat essentiel du bassin Roseway
- Annexe 4 – pour les eaux qui se trouvent à l'extérieur des zones dynamiques et des habitats essentiels

Le MPO demande aux détenteurs de permis d'être vigilants quant à la présence des baleines noires de l'Atlantique Nord lors de leurs activités de pêche. Par ailleurs, il convient de rappeler qu'il est de la responsabilité du titulaire du permis de tenir compte des avis de sécurité maritime émis, entre autres, par Environnement et Changement climatique Canada et Transports Canada, ainsi que des normes et pratiques exemplaires en matière de sécurité maritime, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des opérations de pêche.

Dans ce document, toute référence à la mention « Avis » signifie « l'Avis aux pêcheurs ». Cet Avis aux pêcheurs, incluant ces annexes, est fourni à titre indicatif seulement. Dans l'éventualité où il y aurait une divergence entre l'information contenue dans un Avis aux pêcheurs et une ordonnance de modification, cette dernière a préséance.

2021 NORTH ATLANTIC RIGHT WHALE CLOSURES
FERMETURES POUR LA BALEINE NOIRE DE L'ATLANTIQUE NORD 2021



Carte illustrant tous les quadrilatères qui ouvrent à nouveau dans les eaux canadiennes en raison de détections précédentes de BNAN (*Cette carte n'a aucune portée légale et est fournie à titre de référence visuelle seulement.*)

Pour de plus amples renseignements :

Des mises à jour régulières et des cartes indiquant les détections seront affichées ici :
<http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/mammals-mammiferes/narightwhale-baleinenoirean/alert-alerte/index-fra.html>

Annexe 1 – Golfe du Saint-Laurent – Fermetures en vigueur reliées à la BNAN**Réouverture de tous les quadrilatères**

Les quadrilatères suivants vont ouvrir à nouveau à partir du **23 novembre 2021 à 17h00** :

- **Quadrilatère(s) entier(s) GM31, GM32, GN31, GN32, GO31, GO32, GO33, GS43, GS44, GS45, GS46, GT37, GT41, GT42, GT43, GT44, GT45, GT46, GT47, GT48, GU37, GU38, GU39, GU41, GU42, GU43, GU44, GU45, GU46, GU47, GU48, GV37, GV38, GV39, GV40, GV41, GV42, GV44, GV45, GV46, GV47, GV48, GW34, GW35, GW36, GW37, GW38, GW39, GW40, GW41, GW44, GW45, GW46, GW50, GW52, GW53, GW54, GX36, GX37, GX38, GX39, GX40, GX41, GX42, GX44, GX45, GX46, GX50, GX51, GX52, GX53, GX54, GY36, GY37, GY38, GY39, GY40, GY41, GY42, GY50, GY55, GY56, GZ35, GZ36, GZ37, GZ38, GZ39, GZ40, GZ41, GZ42, GZ55, GZ56, GZ57, GZ58, HA35, HA36, HA37, HA38, HA39, HA40, HA41, HA42, HA44, HA45, HA46, HA47, HA56, HA57, HA58, HB35, HB44, HB45, HB46, HB56, HB57, HC41, HC44, HC45, HC46, HC54, HC55, HD41, HD44, HD45, HD53, HD54, HD55, HE47, HE48, HE49, HE52, HE53, HE54, HF47, HF48, HF49, HF50, HF51, HF52, HF53, HG51, HG52, HG53**
- **Partie(s) de quadrilatère(s) dans les eaux plus profondes que la ligne du protocole des eaux peu profondes de 20 brasses seulement GM33, GN33, GT36, GU36, GV34, GV35, GV36, GX34, GX35, GY35, GY51, GY52, GY53, GY54, GZ54, HA34, HA54, HA55, HB36, HB47, HB54, HC47, HC53, HD47, HD48, HD49, HD50, HD51, HD52, HE50, HE51, HE55, HF54, HG50, HG54**

Annexe 2 – Baie de Fundy – Fermetures en vigueur reliées à la BNAN

Il n'y a aucune fermeture de quadrilatère reliée aux BNAN dans la baie de Fundy.

22 novembre 2021

Annexe 3 – Habitat essentiel du bassin Roseway – Fermetures en vigueur reliées à la BNAN

Il n'y a aucune fermeture de quadrilatère reliée aux BNAN dans l'habitat essentiel du bassin Roseway.

Annexe 4 – À l'extérieur des zones dynamiques et des habitats essentiels - Sommaire des quadrilatères fermés

Il n'y a aucune fermeture de quadrilatère reliée aux BNAN à l'extérieur des zones dynamiques et des habitats essentiels.